

influence auprès du gouvernement fédéral pour lui obtenir \$100,000 et avait déclaré qu'en retour il s'engagerait à quitter le Manitoba pour aller où il plairait au gouvernement fédéral de l'envoyer.

Je ne crois pas que mes compatriotes, si chatouilleux sur le point d'honneur, si francs dans leur patriotisme, pardonnent cet acte de véulerie.

Je défie que l'on dise que c'était là une conversation oiseuse de Riel dont on ne s'est pas occupé; c'est le contraire qui est vrai: on a donné suite à sa proposition vénales.

Louis Riel n'en était pas, l'hiver dernier, à ses débuts dans cette voie de haute trahison. On se rappelle sa révolte de 1869, le meurtre inutile de Scott, qu'il fit exécuter lorsque ce pauvre malheureux était dans l'impossibilité de lui nuire.

On se rappelle qu'il s'engagea, quelque temps après ces malheureux événements, en recevant une somme d'argent du gouvernement canadien, à ne plus revenir au Canada pour y faire de l'agitation. Au mépris de sa promesse, il revint au Canada à l'automne de 1884, et se mit secrètement, avec une habileté consommée, à préparer une nouvelle révolte.

Pour réussir, il commença d'abord à miner et à ruiner l'influence des prêtres sur les Métis, et lorsqu'il eut aveuglé ces derniers il les poussa à la boucherie. Après la dernière bataille, il n'a pas le courage de suivre Dumont dans sa fuite; il préfère se laisser arrêter, pensant bien que la province de Québec, qui l'avait sauvé une fois, le sauverait encore, même après une seconde révolte.

Il se trouva dans ses calculs. Coupable de haute trahison pour la seconde fois, il n'avait plus de titres à l'indulgence qu'on a l'habitude d'accorder aux accusés politiques.

Mais là n'est pas le trait le plus révoltant de sa faute. Personne ne nie que c'est lui qui a soulevé les tribus indiennes du Nord-Ouest, et qu'il a été la cause directe d'un massacre affreux où nombre de personnes, dont deux missionnaires catholiques, ont péri victimes de la barbarie sauvage. Demandez à tous les prêtres, à tous les Métis du Nord-Ouest, quel est le meurtrier des Pères Fafard et Marchand, et tous vous répondront: "Riel." Lui seul avait pu persuader aux tribus sauvages de se soulever; et il est responsable, au premier chef, des meurtres que ce soulèvement a causés; or, soulever les Indiens est regardé comme un crime leur contraire, qui en ont sous leur contrôle, comme un crime qui mérite la peine capitale, parce que c'est un crime contre toutes les lois de l'humanité, la guerre des sauvages étant une guerre d'extermination, sans quartier, sans merci pour les personnes sans défense, pour les femmes et les enfants. C'est le plus grand attentat possible contre la civilisation et un crime qui tombe en dehors de la classe des crimes politiques.

Avant l'exécution de Riel, ceux qui voulaient le sauver ont fait valoir à son profit la prétention qu'il était fou, et par là même, non responsable de ses actes. On a exigé du gouvernement, au dernier moment, qu'une enquête fût faite sur son état mental. Cette enquête a eu lieu, Riel a été trouvé assez sain d'esprit pour avoir conscience de sa faute et les faits les plus récents, ont confirmé le résultat de cette enquête. En effet depuis son exécution on se donne bien garde de le traiter d'insensé. On le met au rang des patriotes, des héros, des martyrs. On va même jusqu'à demander qu'on l'enterre sous le monument des nobles victimes de 37 38. Que diraient Cardinal, Duquet, de Lorimier, Chénier, si on leur proposait de partager leur gloire avec un homme qui voulait traquer la cause des siens pour de l'argent, qui terrorisait les religieux et les prêtres, qui appelait les sauvages au massacre des blancs et qui faisait égorger de saints missionnaires?

Le vénérable évêque de Saint-Albert, Mgr Grandin, a dit que la

condamnation de Riel, pendant qu'il dirigeait l'insurrection, avait été odieuse et monstrueuse, et qu'il avait systématiquement persécuté la religion. Si c'est là le héros que l'on veut nous faire vénérer, je ne serai pas parmi ses admirateurs.

On veut aujourd'hui faire passer Riel pour un saint. Qu'il soit mort en bonnes dispositions, je l'espère, Dieu seul est le juge; mais nous n'avons pas à considérer comment il est mort, mais comment il a vécu; or, sur cette dernière question, il n'est pas besoin que je me prononce moi-même. Je n'ai qu'à citer le témoignage de nos missionnaires du Nord-Ouest qui, étant là sur les lieux, ont connu, ont pu juger de ses actes, de ses principes, de sa piété et de sa vertu; et certes ils ne nous le donnent pas comme un saint. A part les citations que j'ai déjà faites, voici d'abord la lettre collective des missionnaires de la région de Prince Albert, datée du 12 juin 1885. On paraît avoir oublié ce document important, qui a pourtant été publié partout:

Prince Albert, 12 juin 1885
"Nous, prêtres des districts qu'affecte plus particulièrement la rébellion, savoir, Saint-Laurent, Saint-Antoine, Grandin, Lac aux Canards et Batoche, puisque c'est au milieu de notre population que Louis David Riel avait établi ses quartiers généraux, désirons attirer l'attention de nos nationaux du Canada et d'ailleurs sur ces faits."
"Louis "David" Riel ne mérite pas les sympathies de l'église catholique romaine et des membres de cette église, ayant usurpé notre mission de prêtres et privé notre population des avantages et des consolations que nous aurions pu lui offrir. "Il a fait tout cela dans son intérêt purement personnel...."

Et le Père Fourmond, desservant Batoche même: "J'ai été bien près de la mort, car si les balles et le fureur des révoltés m'ont fait défaut, la guerre, l'apostasie, l'hérésie, la trahison, la persécution, l'incendie, le pillage, tout s'est déchaîné contre nous; on se serait cru à la fin du monde. Déjà nous avions notre Ante-Christ dans la personne de ce fameux Riel, contre lequel il nous a fallu lutter, au péril de notre vie, pour détruire sa funeste influence sur nos pauvres gens."
"Mon Dieu! quel homme, quelle hypocrisie, quelle impiété tout à la fois!"

C'est pour cela qu'il a ruiné nos familles chrétiennes par le pillage et l'incendie, c'est par une conséquence horrible de ses plans "diaboliques" qu'a coulé le sang des blancs et celui des chers et zélés confrères, massacrés par les sauvages sur ses ordres."
Ces témoignages, si forts et si accablants, suffisent à édifier tout homme de bons sens sur le caractère et la conduite de celui qui a entraîné ses frères, les Métis, dans les plus grands malheurs.
Pour condamner notre conduite, on pose en principe qu'on ne punit plus de nos jours de la peine capitale les crimes de haute trahison. C'est là une maxime nouvelle aussi étrange que dangereuse contre laquelle s'insurge la justice, protectrice de la paix et de la sécurité des sociétés. Proclamer que la haute trahison, qui entraîne avec elle le meurtre, le pillage, la ruine des populations, ne doit pas être punie de mort, c'est faire appel aux mauvaises passions des ambitieux, c'est provoquer la révolte en lui garantissant l'impunité.
Prétendre sérieusement qu'un homme, coupable une fois de haute trahison et de meurtre, grâce une fois et repris ensuite les armes à la main, doit compter d'avoir la vie sauve, c'est montrer une assurance que Riel lui-même n'a jamais eue, puisqu'en quittant le Manitoba il a déclaré que sa tête pouvait être le prix de la démarche qu'il entreprenait. Cette doctrine de la miséricorde en faveur des criminels politiques ne saurait, même si elle était admise, s'appliquer à celui qui a sanglé de chaîne sur ses compatriotes les hordes de tribus sauvages.
Qu'on ne vienne pas le justifier en disant qu'il avait foi dans sa mission, que sa volonté n'était pas criminelle puisque sa conscience guidée par son esprit, ne lui reprochait pas les actes effroyables qu'il a commis. Il a fait commettre. Mais depuis quand est donc venue cette doctrine étrange qu'on ne doit pas punir les fautes de l'intelligence. Les fautes de l'intelligence sont les plus criminelles encore que celles du cœur. Une passion mauvaise avait vicié l'intelligence de ce

grand coupable. Devant Dieu et devant les hommes il était coupable d'avoir faussé dans son esprit les éternelles notions du juste et de l'injuste, du vrai et du faux, de l'obéissance et de l'insubordination; cette première culpabilité ôte toute excuse à ses actes criminels qui en ont découlé.
Non, il n'y avait qu'une excuse possible en sa faveur, c'était l'excuse de folie. Il s'est chargé lui-même, dans ses derniers moments, et s'en est fait gloire, de prouver au monde qu'il était parfaitement libre de sa volonté, conscient de ses actes et responsable de ses fautes. Il est mort en se repentant des crimes dont il avait été la cause, mais ce serait un outrage de lui faire partager l'amertume des grands patriotes, morts pour la liberté en 38, de le mettre au rang des victimes de ces jours héroïques. Pour les hommes qui pensent et qui raisonnent, la conduite de Riel ne mérite aucune sympathie sérieuse. Aussi dit-on de toutes parts: "ce n'est pas pour lui que nous nous soulevons, nous n'avons pas de sympathies pour ce qu'il a fait, mais nous voulons que sa peine fut commuée parce que tous les Canadiens-français demandaient qu'il ne subit pas la peine infligée à la mort sur l'échafaud."
"J'avoue que j'ai été profondément touché du concert de pitié et de miséricorde qui s'est élevée en faveur de ce grand coupable, et qui est monté jusqu'au pied du trône. Mais dans cet élan de générosité de toute une population, on a perdu de vue le fait important que le crime a été commis dans une région lointaine, plus exposée que la nôtre aux surprises, aux brigandages, aux soulèvements des Sauvages. On a oublié que l'unique sécurité de la vie, de la propriété des citoyens de ces contrées nouvelles, réside dans l'exécution rigoureuse des lois. On a oublié que les sauvages meurtriers du Lac à la Grenouille ne pouvaient être graciés, sans mettre toute la population blanche à la merci de ces tribus féroces qui croient encore à leur victoire, et d'un autre côté, on ne pouvait les livrer aux mains du bourreau et accorder la vie sauve à celui qui leur a fait prendre la hache de guerre. On a oublié les angoisses mortelles dans lesquelles toute une population a vécu de longs mois. On a oublié le deuil, la douleur, le désespoir des victimes de cette odieuse révolte. On a oublié que le sang des colons paisibles, des saints missionnaires, des soldats tombés sous les coups des révoltés criaient vengeance et que la justice devait faire une réparation éclatante, si l'on ne voulait que la clameur déchirante partie des quatre coins de cette immense région, ne se changeât en un cri de désespoir et de haine. On a oublié de se demander si dans cette grave question de la rigueur ou de la miséricorde de la loi ceux qui avaient souffert, ceux dont les pères, les fils, les frères avaient péri par la faute du rebelle et dont l'avenir pouvait encore être menacé, n'avaient pas autant le droit d'être entendus que ceux dont la faculté peut s'exercer sans souci d'une réparation pour le passé, sans le sentiment d'un danger pour l'avenir. On a même oublié qu'au Manitoba et dans les Territoires nous avons des compatriotes dispersés, éparés au milieu d'une population qui leur est étrangère et que ces braves avant-coureurs de la conquête pacifique que nous rêvons pourraient bien ressentir fatalement le contre-coup de l'agitation de notre province."
Pour Québec, c'est une question de sentiment: pour les habitants du Nord-Ouest, c'est une question de sécurité, une affaire de vie ou de mort.
Ministre de Sa Majesté, j'ai dû penser à toutes ces choses, peser toutes ces raisons, envisager froidement la question sous toutes ses faces, et, sous la responsabilité du serment solennel que j'ai prêté, de faire mon devoir, de défendre la Couronne et protéger nos administrés. Responsable devant ma conscience et devant Dieu de chaque mes décisions, je n'ai pu trouver de justification ni d'excuse valable au crime du condamné. Ses avocats eux-mêmes ont déclaré que son procès avait été conduit d'une manière impartiale, la question de la folie était écartée malgré la demande de grâce, le gouvernement n'a pas cru devoir conseiller à Sa Majesté dans la personne de son représentant, d'empêcher que la loi n'eût son cours.
Nous n'avons cédé en prenant cette décision, ni aux appels, ni à l'intimidation d'aucune secte ou faction, comme les ennemis du gouvernement se sont plu à le répéter. Nous n'avons pris conseil que de l'Intelligence suprême de la société, le plus grand bien du pays, la tranquillité nécessaire au développement si

désirable des immenses régions de l'Ouest et, nous pouvons le dire en toute sincérité, le plus grand bien d'une province et de compatriotes qui nous sont chers.
L'estime, l'affection, l'appui de nos concitoyens nous sont précieux dans l'exécution des devoirs publics qui nous sont imposés. C'est notre désir, autant que notre intérêt, de les préserver intacts, et si, du poste élevé que nous occupons, avec la connaissance la plus étendue des besoins de la société, des écueils à éviter, des dangers à prévoir, nous avons cru prendre une décision qui nous était aussi pénible qu'à vous, au point de vue de l'humanité, nous avons le droit de vous demander de nous donner le bénéfice de la confiance que vous avez toujours reposée en nous, et dont notre dévouement et notre conduite vous étaient les garants.
En nous exposant à encourir votre disgrâce, nous risquons notre avenir. On nous menaçait d'une censure certaine si nous consentions à l'exécution de la sentence du tribunal. Nous avons mis de côté l'attrait de la popularité et la crainte de votre ressentiment pour rester fidèles à notre devoir. N'est-ce pas là une présomption de notre droiture, de notre bonne foi?
On invoque les sentiments de race et de nationalité pour nous accuser de faiblesse et de trahison. Faire autrement que nous avons fait eût été violer notre serment, sans profit pour le condamné, qui aurait été exécuté quand même tous les ministres français auraient resigné, sans profit pour le pays, sans profit pour notre province, avec le risque effrayant de compromettre pour toujours ses intérêts les plus chers.
Ma conscience me dit que je n'ai manqué, dans cette circonstance, ni à Dieu, ni au Souverain, ni à mes compatriotes. Le courage qui m'a porté à faire mon devoir sans faiblesse ne me fera pas défaut dans les tribulations pénibles dont on me menace. Je vous ai servi depuis dix-huit ans avec joie, avec orgueil. Je ne continuerai à le faire qu'à une condition: celle de garder ma liberté, mon honneur et le souci de ma dignité.
J. A. CHAPLEAU.

LA TOMBOLA

Hier soir, la tombola a été bien achalandée, mais somme toute, il y a eu apathie. Cependant il n'est que juste de dire merci à ceux qui ont donné un coup de main à la bonne œuvre.

M. C. Desjardins, président de l'Union St Joseph était présent, ainsi que M. le maire McDougall, M. P. H. Chabot et M. McIntyre.

Le dépouillement de la votation en faveur des trois sociétés de bienfaisance a donné comme résultat final:

Table with 2 columns: Name and Amount. St Joseph 1417, St Antoine 1318, St Thomas 677.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

UN AMI DE LA TOMBOLA.

LE MONDE ET LA VILLE

Ce soir il y aura réunion du bureau de santé à l'hôtel de ville.

Le Cercle Lafontaine tiendra, ce soir, sa séance hebdomadaire à la salle de l'Union St Joseph.

8 lbs de thé Japon pour \$1.00. N. A. Savard, rue Dalhousie.

Huitres a tres bon marche, venant d'être reçues chez Mc Donnell et Fitzsimmons, 121 rue Rideau.

Il se fait un débit considérable de cartes et autres cadeaux de Noël, à l'heure qu'il est.

Quelques traîneaux ont fait leur apparition dans les rues de la capitale, mais les chemins sont encore peu favorables aux voitures d'hiver.

M. Noël Chevrier, de Winnipeg, est actuellement en visite dans la capitale. Il doit assister ce soir à l'assemblée annuelle de la Ste Catherine Milling and Lumber Company, dont il est membre.

L'Union St Joseph est sortie victorieuse du concours électoral de la tombola de la salle Ste Anne. Son titre d'aînée des associations ouvrières de cette ville lui faisait un devoir de ne pas se laisser vaincre en cette circonstance. Nous la félicitons de s'en être souvenue.

PLUMES D'AUTRUCHES
Frisées, Nettoyées et Teintes
DANS LES
Dernières Couleurs et Goûts
DE LA SAISON
En Un Jour Après l'Ordre Donné

VIEUX CREPE REMIS A NEUF
Alex. A. Coutellier
TEINTURIER PARISIEN
NO. 15, RUE, ELGIN, OTTAWA
(Près de la rue Sparks.)

Les funérailles de M. T. Dugal ont eu lieu ce matin à la Basilique. Une foule considérable des principaux citoyens de la ville assistaient à la cérémonie qui a été très-solennelle. Le deuil était conduit par le fils du regretté défunt.

On a besoin immédiatement de 1000 par-oumes pour acheter notre célèbre thé du Japon, 8 lbs. pour \$1 chez N. A. Savard, rue Dalhousie.

La dédicace de la nouvelle sacristie de l'église St Patrice aura lieu mardi prochain, à 10 hrs. a. m. Mgr Walsh, de Londres, Ont., doit prononcer le sermon de circonstance, et la cérémonie sera présidée par Nos Seigneurs Duhamet, d'Ottawa, et Lorrain, de Pimbrook. La fête promet d'être très-solennelle.

Huitres a tres bon marche, venant d'être reçues chez Mc Donnell et Fitzsimmons, 121 rue Rideau.

Salle comble au Théâtre Royal, hier soir et cette après-midi. Jamais troupe, croyons-nous, n'a remporté à Ottawa un succès comparable à celui de M. Gilmour et de ses sociétaires cette semaine.

Il est bon de remarquer, à ce sujet, que "Monte Christo" est une œuvre dramatique d'un intérêt dévorant, de la première à la dernière ligne; que M. Gilmour, dans son triple rôle d'Edmond Danès, de l'abbé Busoni et de héros du drame, est admirable de naturel, et se montre ce qu'il est en réalité un artiste d'une force peu commune; que Miles Fletcher, Harlan, Stowe Stevenson, MM. Hartall, Denier, Kearney, Drummer, Loughney, Bell et autres sont tous des acteurs d'un mérite très-réel; que les costumes, les décors, les mises en scène de la pièce ne laissent rien à désirer comme richesse, originalité et bon goût.

Nous ne saurions donc trop inviter tous ceux qui veulent passer une charmante soirée à se rendre à la salle du Théâtre Royal.

COUR DE POLICE
(Présidence du juge O'Gara)
Ottawa 3 décembre.
J. Gallagher, ivresse, \$30 d'amende et \$2 de frais.
D. Rafter, pour avoir trouble la paix publique et désordre, acquitté.
Ed Bourke, ivresse, acquitté.

AVIS SPECIAUX
Huitres a tres bon marche, venant d'être reçues chez Mc Donnell et Fitzsimmons, 121 rue Rideau.

1000 personnes sont prêtes de se rendre aussitôt possible pour acheter le célèbre thé Japon, 8 lbs pour \$1.00. N. A. Savard, rue Dalhousie.

On demande 30 filles au magasin de chiffons, No. 257 rue Cumberland. Bons gages. Emploi permanent. Alex. Dakus, gerant.

La neige vient de faire son apparition, et s'il vous faut une bonne voiture d'hiver, adressez-vous chez M. P. Boileau, No. 28 rue Clarence. Ce monsieur a en mains, à l'heure qu'il est, plusieurs jolies voitures d'hiver simples et doubles. M. Boileau prend aussi des commandes pour la manufacture de toutes sortes de voitures; les réparations sont également exécutées avec promptitude et à BON MARCHÉ dans ses ateliers.

1000 lbs de bon beurre à cuisiner, à vendre chez N. A. Savard à 14 cts. la livre.

La Sprucine—La sprucine comme remède pour la toux n'a pas d'égal. Elle est entièrement différente d'aucune autre espèce de composée de gomme d'épinette, que l'on vante tant aujourd'hui. Ne vous trompez pas en demandant la sprucine, elle est mise en bouteilles rondes, et chaque étiquette, circulaire et enveloppe porte la marque de commerce.

En vente chez H. F. MacCarly et C. O. Dacier, Ottawa.

Encore une fois, l'éclair s'allume et le Ciel va tonner, pour éclaircir notre horizon par ses bienfaits. Seigneur que votre bonté est grande, en daignant si bien nous protéger; toujours de vos enfants vous nous faites bien comprendre, surtout à l'heure du danger.

Montrez, jones de mariage et bijoux de tous genres et à bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente, sinon l'argent sera remis Chez H. Norez, rue Rideau, No. 30.

Nouveau savon électrique "Vanhorne," à 6 cts., chez N. A. Savard.

DÉCÈS
Hier, à l'âge de 34 ans et 3 mois, est décédé M. Maxime Bélanger, de cette ville.

Les funérailles auront lieu demain, 4 courant, à l'église St Jean-Baptiste, et le convoi quittera la résidence No. de la famille du défunt à 9 heures a. m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Hier, en cette ville, à la résidence de son fils, rue George, M. John Rascoe. Les funérailles auront lieu demain. Le convoi funèbre quittera la résidence de son fils à 8 heures a. m., pour se rendre à la basilique et de là au lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le STOCK de BANQUEROUTE
DE
L. L. A. Crison,
Acheté à 47 1/2 cents dans la piastre.

Grande Vente de Déménagement.
Chaque piastre en valeur du dit stock doit être réalisée avant le
25 NOVEMBRE.

Date à laquelle il va nous falloir remettre le magasin à ses propriétaires.
D'immenses transactions vont donc s'accomplir.
Venez de suite, et profitez de cette grande vente de
BONNES MARCHANDISES.

Unique par les avantages qu'elle offre à l'acheteur.
Etolf s à Robes, Soies, Etoffes de Laine, Couvertures, Articles de Modes, Draps, etc.

A. BLAIS,
NO. 332 RUE WELLINGTON.

FABRIQUE NATIONALE
DE
PLACAGE D'OTTAWA.

On y fait des placages en or, argent et nickel au moyen de l'électricité, ou encore en argent, or et cuivre solides; on plaque aussi des garnitures d'atelage et de voitures d'été et d'hiver, des boutons de porte, des numéros de boîtes, etc. On répare et on plaque à nouveau les vieux articles de manière à leur donner la valeur de neufs.
Les ordres sont remplis avec promptitude.
Fabrique et Bureau, 79 rue Bank.
E. H. BAZIRE et E. ALLAIRE,
19 Oct. 1885—3m Propriétaires.

AMERS CANADIENS
ou
TRESOR DES DYSPEPTIQUES

Cette préparation guérit, outre la Dyspepsie des Tuberculeux ou poitrinaires, les indigestions, les Névralgies, les Débilités générales, les maux de Foie et des Reins, les hydropisies et les Rhumatismes.
Préparé par le
Dr N. LACERTE,
Lévis, P. Q.
Prix: 30 cts la bouteille.
En vente chez les pharmaciens et au dépôt chez
ELZEAR ALAIRE,
71 rue Bolton, Ottawa.
26 juillet 1884

James B. Bowes
ARCHITECTE
Chambre 26,
SCOTISH ONTARIO CHAMBERS
RUE SPARKS.
Ottawa, 18 avril 1885

Hotel du Castor
451 et 453 rue Sussex, Ottawa. Les agents-voyageurs trouveront bonne table et des voitures toujours prêtes à cet hôtel. Prix modérés. Un téléphone est attaché à l'établissement.
E. CHEVRIER, propriétaire
Ottawa, 18 déc. 1884.

LOUIS L
LE
Ottawa et

Nous av
ons-nous,
garde con
qui s'opèr
dans la pro
ne saurait
quence:
libéral.

Nous dis
le répétons
conservate
et réprouv
juge qu'il
confia. ce,
pour cela d
de faire liti
glorieuses
rister lui m

Cette idé
séiyles des
de la const
qu'un exem
dernière m
frère du So

La p
à réprouv
mais les co
encore disp
libéraux.
une "Unio
des garanti
et d'autre,
être s'acco
teurs ne t
"capital tu
dans leurs
écution de
pas prêts a

C'est cel
libéraux v
principes et
sent; mais,
aucunes con
de dupes da
de ce temps
sentiment n

QUELQ
La presse
de Québec
tre l'exéc
tout benoi
teurs de se
d'Ontario p
A. Macdonal
Nous avon
nos raisons
de ne pas
l'honorable
amis politici
ont convoit
de Regina,
sentiment pe
et grandir l
même alors
prix de son
d'aujourd'hu
qu'une farce
ne sont que
les sympath
gnent à n
naissance q
l'ambition, r
que d'un ard
le pouvoir.

Mais, il y
parti grit d
chargé de n
riables senti
et de son ma
Voici, à n
quelques-uns
en recomma
tive à tous c

HEMO